

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

15 octobre 2017 – N° 142 Pour nous contacter : Pucelle Isabelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49400 SAUMUR
• 06 21 06 38 43

- Isabelle Pucelle isabelle.pucelle@orange
- www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 = - Éditorial.
- P 1 à 4 = - Les prêtres réfractaires (1789) par J.P. Baron.
- P 5 = - Turreau, Fouché, Allard.
- P 6 = - Calendrier.

ÉDITO :

Cette livraison de notre bulletin mensuel arrive avec une dizaine de jours de retard. À cela il y a deux raisons intimement liées. La première résulte de mon engagement à publier le texte de la communication de notre camarade J.P. Baron au lendemain du repas-débat du 12 octobre. La deuxième, bien évidemment est le décès de notre ami qui a perturbé le bon fonctionnement du Groupe.

Cette lettre 142 du Groupe Combiér se veut donc un hommage au spécialiste de la grande révolution de 1789 que fut J.P. Baron. Dénonçant sans relâche les erreurs ou, pire, les falsifications historiques auxquelles se sont complus nombre de prétendus historiens, faux savants mais vrais contre-révolutionnaires, il a consacré une grande part de son énergie à rétablir les faits, à mettre en lumière les réalités occultées par de bonnes âmes œuvrant au compte des forces les plus réactionnaires de ce pays, ces ci-devant nostalgiques de l'Ancien Régime, tenants d'un prétendu génocide vendéen qui n'ont jamais pu accepter la victoire de la République sur la monarchie, la victoire des Lumières sur la noire réaction cléricale.

Que le souvenir de ce « *républicain de la vieille souche* » de ce « *représentant en mission JP de la Motte Huteau* » ainsi qu'il aimait à se qualifier, continue à éclairer le chemin d'un avenir meilleur, sur lequel nous nous sommes côtoyés tant d'années.

In memoriam,

G. D.

D. G. D. G. D. G. D. G. D. G.

Communication Dîner-débat du 12 octobre 2017. Les prêtres réfractaires

Les prêtres réfractaires sont issus des relations entre la Révolution et l'Église.

QUELQUES DATES REPÈRES :

- Au début, dès juin 1789, les relations sont apaisées. Une partie du clergé, avec notamment l'abbé Grégoire, souhaite de profondes réformes. En cela, elle facilite la tâche de la Révolution.
- Le 19 juin, le clergé s'unit au tiers état qui s'est constitué en Assemblée nationale,
- Le 4 août, il participe à la séance au cours de laquelle l'Assemblée constituante abolit les privilèges, la dîme et la féodalité,
- Le 26 août, il ne s'oppose pas au vote de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

À ce moment-là, tout semble bien se passer entre la Révolution et l'Église mais des réticences surgissent : les protestants sont devenus des citoyens libres et égaux en droit aux catholiques, avec la liberté de conscience et de culte. Le catholicisme n'est plus la religion officielle de la France.

- Le 2 novembre, les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation,

On va vers la rupture avec le vote de la Constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790.

- Les curés et les évêques deviennent des fonctionnaires élus par les citoyens et ne sont plus séparés du reste de la société par leur état d'ecclésiastiques. Ils sont tenus de prêter serment de fidélité à la Constitution.

Mirabeau dira : « *Vous êtes payés par l'État, vous êtes ses fonctionnaires, vous n'avez qu'à obéir* »

Les diocèses correspondent aux 83 départements. Les villes de moins de 6 000 habitants n'auront désormais qu'une seule paroisse. Par ce système, 4 000 paroisses disparaissent, ce qui mécontente la population rurale.

- Le 27 novembre 1790, l'Assemblée Constituante exige un serment d'allégeance à celle-ci pour tous les évêques, les prêtres, les professeurs de séminaires. Cet engagement sème le trouble. Certains prêtres craignent qu'il vienne contredire le serment qu'ils ont prêté à l'évêque au moment de leur ordination.

- Le 10 mars 1791, le pape Pie VI condamne la Constitution civile du clergé. (Bref *Quod aliquantum*). C'est la rupture officielle. L'Église catholique se scinde en deux fractions : les « **jureurs** » et les « **réfractaires** ».

L'unité nationale n'est plus qu'une façade : la guerre civile menace entre la Révolution et les fidèles de l'Église catholique romaine.

Deux députés, GALLOIS et GENSONNÉ sont envoyés en Vendée et dans les Deux-Sèvres.

- Le 9 octobre 1791, ils montent à la tribune de la nouvelle Assemblée pour exposer les causes des troubles :

« *La confiance du peuple de ce département dans ses affections religieuses et la confiance illimitée dont jouissent les prêtres auxquels il est habitué sont un des principaux éléments qui l'ont agité et qui peuvent l'agiter encore [...]* » GENSONNÉ dira : « *Le moindre incident suffirait à provoquer une guerre civile.* »

Les prêtres jureurs seront très nombreux dans la région parisienne et le Sud-est (80 à 100%) et beaucoup moins en Bretagne et Vendée (35 à 50%).

Le 27 septembre 1791, la citoyenneté française est accordée aux juifs,

Situation en Maine et Loire : Grande disparité.

À Saumur, le 20 janvier 1791, 117 des 130 prêtres du district ont prêté serment. Les paroisses sont rapidement dotées de prêtres constitutionnels.

À l'inverse, dans les Mauges, seulement 5% des curés ont prêté serment à la Constitution. Les villageois n'acceptent pas de voir remplacer leur ancien curé, un « *bon prêtre* » par un étranger, un intrus. Les insultes pleuvent, les coups aussi qui obligent certains assermentés à rebrousser chemin.

Les installations des prêtres constitutionnels débutèrent en mai 1791. Les municipalités avaient été chargées de les organiser. Elles se montrent souvent réticentes et jouent le double jeu. Les paroissiens insultent et prennent à parti le curé qu'on veut leur imposer par la force avec la venue des gardes nationaux.

Un exemple :

Le 25 octobre 1791, le curé de St-Quentin-en-Mauges doit se retrancher dans son presbytère : « *Je suis insulté de nuit et de jour par un vil attroupement de canailles, dans les rues, dans l'église, au milieu même de mes fonctions curiales, pendant la messe...* » Le presbytère a essuyé des coups de feu.

LA BATAILLE DES SACREMENTS

Les prêtres réfractaires mettent en cause la validité des sacrements administrés par les curés constitutionnels.

Ils font pression sur leurs paroissiens pour qu'ils refusent les services des assermentés pour le sacrement du baptême, du mariage et des enterrements... Ils se placent ainsi, sur le plan spirituel, argument d'une portée considérable, dissuasif (la crainte de commettre le péché mortel qui interdit l'entrée au Paradis).

LA DÉCHRISTIANISATION

La philosophie des Lumières en ouvrant les esprits et en desserrant l'étau de la religion a permis

d'avancer dans la durée vers une déchristianisation douce.

La déchristianisation de l'an II, de brumaire à l'automne 1793, sera, elle, courte mais d'une rare violence.

Elle ne vient pas du gouvernement de Salut public ni de la Convention. Ses promoteurs se trouvent dans une fraction politisée du courant révolutionnaire, dont les Cordeliers sont représentatifs. Ils sont soutenus par l'action des armées révolutionnaires et de nombreux représentants en mission : Fouché, Laplanche, Lequinio, Albitte, Fréron...

L'objectif est de détruire, faire table rase des religions en place et les remplacer par un nouveau culte civique, celui de la Raison.

- Fermeture des églises, confiscation de leur argenterie, descente de leurs cloches pour fondre des canons.

- Destruction des objets sacrés considérés comme « *les hochets du fanatisme et de la superstition* ».

- Iconoclasme (bûcher de l'autodafé) et mascarades antireligieuses accompagnent ces destructions.

On assiste à des processions burlesques de sans-culottes revêtus d'ornements sacerdotaux.

Le prêtre réfractaire est tourné en ridicule. Pour le caractériser, l'image de prêtre lubrique fait florès. On le représente dans un style libertin sous la forme d'abbé de cour caressant la croupe d'une belle alanguie: « *C'est sur cet autel que je prête serment* ». C'est un paysan qui prend dans son filet à palombes le couple surpris du moine et de la religieuse.

L'hostilité patriotique se polarise sur le pape Pie VI qui a osé condamner la Constitution Civile du Clergé. On brûle son mannequin dans les jardins du Palais Royal. Dans un style rabelaisien, on montre l'usage que l'on peut faire du bref du Pape, en torche-cul...

Les églises désaffectées deviennent « *temples de la Raison* » où on célèbre de nouvelles liturgies civiques par des hymnes et des discours.

Jusqu'en 1793, la Révolution n'avait pas été antireligieuse. La flambée déchristianisatrice de l'hiver 1793 au printemps 1794 est dénoncée par Danton d'abord puis par Robespierre qui reçoit de nombreux messages comme celui du jacobin Gillet d'Echalas, dans le canton de Givors : « *Les paysans après avoir béni la révolution, la maudissent.* » Ils y voient le danger de détourner les masses populaires de la Révolution.

Si l'épisode déchristianisateur est bien reçu dans certaines campagnes où la mascarade et l'autodafé apparaissent comme la revanche d'une ancienne culture populaire réprimée par la discipline religieuse, il suscite dans tout le pays de vives résistances (messes blanches, soulèvements armés...)

Afin de mettre un coup d'arrêt à la déchristianisation, Robespierre proclame l'existence de l'Être suprême et la croyance en l'immortalité de l'âme. (Rapport du 18 floréal an II).

L'INTENSITÉ DE LA DÉCHRISTIANISATION

Le bilan est lourd : 3 000 à 5 000 exécutions,

25 000 prêtres ont quitté la France et se sont dispersés dans toute l'Europe.

18 500 à 20 000 abdicataires !

Les prêtres sont amenés à abdiquer leurs fonctions et à se défroquer, le plus souvent sous la contrainte.

La loi du 22 novembre permet aux curés d'abdiquer contre 800 livres de pension par an.

Dans le Maine et Loire, 200 prêtres abdiqueront dont l'évêque Hugues Pelletier.

Le mariage des prêtres affecte 5 à 6 000 curés ou religieux.

LA GUERRE DE VENDÉE.

Les prêtres réfractaires poussent leurs paroissiens à rejoindre les rangs de l'armée royaliste antirévolutionnaire pour rétablir la vraie religion. De prime abord, il s'agit d'un soulèvement des campagnes dont les chefs sont d'origine populaire, le garde-chasse Stofflet, le contrebandier Cathelineau... D'abord hésitants, les nobles, sous la pression des paysans, prennent en mains la direction du mouvement (de Charrette, d'Elbée...)

Le sentiment religieux fortement enraciné dans ces contrées est à l'origine de cette mobilisation pour la cause royale. À cela, il convient d'ajouter l'hostilité au gouvernement central, caractérisé par le refus de l'impôt, le réflexe anti-urbain, antibourgeois, donc antirévolutionnaire de cette population paysanne et le rejet du décret du 24 février 1793 ordonnant la levée en masse de 300 000 hommes pour

protéger les frontières.

L'exemple du prêtre réfractaire, l'abbé Mitressey, curé de La Grolle en Vendée.

Au mois de mars 1793, il exhorta fortement ses paroissiens à ne pas partir aux frontières servir le nouveau régime et à résister à la loi de conscription. Le 11 mars, il se mit à leur tête pour culbuter le commissaire du Gouvernement de la République qui venait faire le recensement des hommes valides de la commune.

Le 13 mars, accompagné de l'abbé Veillard, vicaire de Cugand, il conduisit ses paroissiens à l'attaque de Montaigu, qui fut pris par les insurgés.

L'insurrection avait débuté, deux jours plus tôt, le 11 mars 1793. Elle est très violente : 500 municipaux et garde nationaux sont massacrés par des paysans à Machecoul.

La répression sera à la hauteur de l'agression. Dans cette guerre civile, les exactions sont à craindre. Elles ont lieu de part et d'autre. Côté républicain, deux factions s'affrontent à la Convention :

- Les hébertistes, ultra-révolutionnaires qui veulent une répression impitoyable,
- Les dantonistes partisans de l'indulgence.

Ce clivage se retrouve au sein des armées républicaines et les ordres donnés par la Convention seront diversement interprétés. Certains ne retiendront que ce qu'ils veulent entendre : le décret du 1er août 1793 ordonnant l'anéantissement des « *brigands* » de Vendée et l'incendie de leurs repaires. D'autres tiendront compte du décret du 11 août qui prévoit de mener les « bons » citoyens hors de la région rebelle et de faire disparaître les « *mauvais* » et qui préconise de traiter avec égard les femmes, les enfants et les vieillards. Le décret du 1er octobre ajoutera les hommes sans armes.

L'armée catholique sera anéantie au Mans le 12 décembre et à Savenay le 23 décembre 1793.

C'est à cette date que le général Turreau arrive en Vendée. La pacification reste à accomplir. Sur place depuis le mois d'août, le général Kléber en est partisan. Plus brillant militaire que Turreau, il fait de l'ombre à ce dernier dont il est le subordonné. Par jalousie, Turreau repousse la pacification et prône la vengeance.

C'est la politique de la terre brûlée, villages brûlés, meurtres, viols. On tue sans discernement : maires ceints de leurs écharpes tricolores exécutés avec leurs administrés... Cf thèse de Jean-Clément Martin (Turreau, criminel de guerre).

Un autre individu s'illustra par les atrocités qu'il commit : le sanguinaire Jean-Baptiste Carrier.

Il arrive à Nantes le 8 octobre 1793. En quelques mois, plusieurs milliers de personnes de tout âge, de tout rang, de tout sexe vont être exterminés. Sa technique favorite : le bateau à soupapes (cent personnes noyées par voyage). 94 prêtres réfractaires périront ainsi.

À compter du 23 décembre 1793, on est entré dans la "*chouannerie*".

Une autre guerre commence, celle de l'embuscade et de la clandestinité

En janvier 1794, Robespierre et une partie du Comité de salut public ne veulent plus entendre parler de la Vendée. Ils parviennent à éliminer physiquement leurs adversaires (le 13 mars pour les hébertistes et le 5 avril pour les dantonistes).

Dès le 8 février, les dénonciations font rappeler à Paris le proconsul de Nantes Carrier.

Il faudra attendre le 17 mai pour que la Convention se décide à relever Turreau de ses fonctions.

Après la chute de Robespierre (9 thermidor – 27 juillet 1794), Carrier sera jugé par les thermidoriens et conduit sur l'échafaud le 16 décembre 1794. Quant à Turreau, s'il fut un temps inquiet, les thermidoriens l'acquittèrent en 1795. Napoléon le nommera ambassadeur dans la jeune république américaine. En 1814, il se soumettra à Louis XVIII. Il sera bénéficiaire de la croix de Saint-Louis et décèdera en 1816. Depuis 1840, son nom figure sur l'Arc de Triomphe.

La chouannerie a pris fin le 13 février 1800, date à laquelle, Cadoudal signera à Saint-Avé, le traité de Beauregard, par lequel il accepte de mettre bas les armes.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La page de cet épisode sanglant, véritable tragédie humaine, est-elle définitivement tournée ?

Hélas, non.

Toujours fortement ancré dans les mémoires, il est savamment entretenu par des politiciens pour qui il constitue un fonds de commerce électoral.

En première ligne, le Vicomte Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon et l'ancien ministre Hervé de Charrette de la Gautrie qui s'emploient à faire qualifier de génocide cette horrible guerre civile.

Le 19 décembre 2011, le député UMP de l'Isère Jacques Remiller dépose un amendement stipulant:

« *La République française reconnaît le génocide vendéen de 1793-1794* ».

Tous ces politiques sont soutenus dans leurs initiatives par le protégé de Pierre Chaunu, l'omnipotent Reynald Sécher qui, depuis les années 1980, part régulièrement en croisade et publie des ouvrages avec nombre d'erreurs, de contre-vérités... comme celles dénoncées par la Société des Amis de la Révolution Française, Club René Levasseur de la Sarthe. (Lettre du 31 janvier 2012).

Cela ne l'empêche pas d'avoir un large accès aux médias (Ex : l'émission télé « L'ombre d'un doute » intitulée : Robespierre : bourreau de la Vendée ?). Cf L'anti-méthode historique (Marc Bélissa et Yannick Bosc)

D'autres viennent à la rescousse :

Jacques Villemain, juriste et diplomate (« *1794 : C'est bien un génocide* » (février 2017)

Dernier en date, Michel Chamard : « *Les guerres de Vendée pour les nuls* », Chamard, un ancien du Figaro, un temps conseiller de de Villiers, pur produit de l'Institut Catholique d'études supérieures de La Roche-sur-Yon.

Le bouquet final revient à Robert Sarah, Cardinal de son état. « *Nous sommes tous spirituellement des fils de la Vendée martyre !* ». (Homélie de la messe célébrée, mi-août, à l'occasion des 700 ans du diocèse de Luçon.

Pour terminer, je reprends les propos d'un grand Historien de la Révolution française, Michel Vovelle :

« *À aucun moment la philosophie ou l'idéologie révolutionnaire n'a pu envisager ni ériger un système de « génocide » si contradictoire avec ses valeurs proclamées.* »

Jean-Paul Baron

J.P.B.J.P.B.J.P.B.J.P.B.J.P.B.

Turreau, Fouché, Allard...

Toutes les époques d'agitation sociale ont connu leurs « ultras ». Il en est ainsi de la révolution française de 1789, du début du 20^{ème} siècle avec la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État, ou encore de la grève générale de 1968.

En 1793, comme le rappelle J.P. Baron, un groupe en relation avec le club des Cordeliers, appuyé par des représentants en mission (Fouché, Laplanche, Lequinio, Albitte, Fréron...) ainsi que par des militaires, considère qu'il faut en finir avec l'Église et la religion. On peut les définir comme des « ultras-révolutionnaires », en apparence du moins, car ils entendent pousser la déchristianisation à son terme et sont, pour cela, prêts à mettre le pays à feu et à sang. Parmi eux on trouve également le général Turreau et J. B. Carrier. Leurs positions radicales ont de quoi séduire une fraction populaire particulièrement lasse des exactions de l'Ancien Régime et qui réclame des mesures toujours plus draconiennes. Mais il convient de se pencher un instant sur le cursus de quelques-uns de ces extrémistes, avant, pendant et après la révolution.

Prenons d'abord le cas de Turreau de Lignéres. Issu de la petite noblesse, il rejoint les rangs républicains et manifeste très vite des comportements dont la violence n'a d'égal que le fanatisme durant la Guerre de Vendée. Avec ses "Colonnes infernales", il procède au massacre de dizaines de milliers de Vendéens et ravage cette région, mettant en danger par son "zèle révolutionnaire" toute l'œuvre de la Convention car cette violence suscite la haine et la colère dans toute une partie du peuple.

Puis, ayant été acquitté par les thermidoriens, sous le Consulat il fait allégeance au premier consul. Il commande dans les Alpes l'aile gauche de l'armée d'Italie sous Masséna. En Suisse il prend la tête de l'armée en Valais puis commande l'armée du Danube. De 1803 à 1811, Napoléon le fait ambassadeur aux États-Unis, puis commandant de plusieurs places militaires et baron d'Empire. En 1814, il retourne une nouvelle fois sa veste et se prosterne devant Louis XVIII qui le fait inscrire sur la liste des bénéficiaires de la croix de Saint-Louis ! Enfin il réussira à avoir son nom gravé sous l'Arc de triomphe de l'Étoile.

Ainsi, ce "révolutionnaire" sert et trahit successivement, la monarchie, la Convention, le Consulat, et l'Empire, sans compter qu'il peut revendiquer à son tableau de chasse quelques dizaines de milliers de morts.

Beau parcours ! Bel exemple d'opportunisme qui ne recule devant rien !

On peut aussi évoquer le sieur Fouché dont la carrière n'a pas grand-chose à envier à celle de Turreau, si ce n'est qu'elle est (à peine !) un peu moins sanglante. Elle se résume à une suite d'intrigues, de violences, d'abus et de trahisons. Ultra-révolutionnaire dans les années 1789 -1794, il achève sa vie en ultra-royaliste en 1820, après avoir servi et trahi tous les régimes à l'instar de Turreau !

De braves gens, en somme. Et c'est Robespierre qu'on vilipende aujourd'hui et qu'une émission de télévision n'hésite pas à qualifier de « *bourreau de la Vendée* » !

Au début du 20^{ème} siècle, au cours des débats houleux préparant la loi de 1905, c'est un autre « ultra » qui intervient avec violence pour dénoncer les crimes de l'Église et réclamer son interdiction en France. Allard, car c'est de lui qu'il s'agit, a du moins à sa décharge d'être un homme intègre contrairement aux deux précités. Cependant son attitude jusqu'au-boutiste

(Interdiction du port de la tenue ecclésiastique en public, confiscation des lieux de cultes...) risque, là encore, de mettre le feu au pays au lieu de régler le problème. On est en droit d'estimer qu'Allard n'avait simplement pas compris qu'on ne peut pas en finir avec l'Église avant d'en avoir fini avec l'exploitation des salariés ainsi que l'explique Engels : « *Dans la société bourgeoise actuelle, les hommes sont dominés par les rapports économiques créés par eux-mêmes, par les moyens de production produits par eux-mêmes, comme par une puissance étrangère. La base effective de l'action réflexe religieuse subsiste donc et avec elle, le reflet religieux lui-même. Et même si l'économie bourgeoise permet de glisser un regard dans l'enchaînement causal de cette domination étrangère, cela ne change rien à l'affaire. L'économie bourgeoise ne peut ni empêcher les crises en général, ni protéger le capitaliste individuel des pertes, des dettes sans provision et de la faillite, ou l'ouvrier individuel du chômage et de la misère. Le proverbe est toujours vrai : l'homme propose et Dieu dispose (Dieu, c'est-à-dire la domination étrangère du mode de production capitaliste).* [...] Durhing (Allard) lance ses gendarmes de l'avenir à la poursuite de la religion et ainsi il l'aide à accéder au martyre et prolonge sa vie. »

Ce n'est pas le moindre mérite du texte de J.P. Baron que d'avoir rétabli la vérité des faits à l'encontre de tous les opportunistes actuels empressés de justifier la politique des puissants qui chaque jour écrasent un peu plus le petit peuple des salariés. Il convient donc de représenter Robespierre comme un tyran sanguinaire, « un bourreau » afin de conjurer autant que faire se peut le danger d'une nouvelle révolution...

G. Douspis

CALENDRIER

- 11 novembre : Regroupement en hommage au poète Marcel Martinet au pied de la plaque de la rue qui lui a été dédiée au Chemin Vert.

- 30 novembre : Conférence de Michel Godicheau : L'association internationale de la Libre Pensée.

Site LP Saumur: "lalibrepensee.com". À consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

- Comment adhérer à la Libre Pensée ?

Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :
Code postal :
Ville :
- À renvoyer à : I. Pucelle - 68, rue Pierre et Marie Curie – 49730 SAUMUR